



## Vente aux enchères d'un appartement

Par **Lili1309**, le **13/11/2019** à **20:57**

Bonjour,

J'étais en concubinage avec mon ex.

Suite à notre séparation et mon départ de l'appartement acheté ensemble, j'ai appris par la suite qu'il ne payait pas le prêt et l'appartement s'est trouvé au tribunal avec menace de vente aux enchères si pas de vente à l'amiable. Sauf que malgré mes démarches auprès des agences immobilières et acheteurs directs, mon ex n'a jamais daigné répondre.

J'ai consulté une avocate qui me disait que la seule solution était de vendre sinon le Juge ordonnait la vente aux enchères.

L'appartement a fini par être vendu, malgré ma bonne volonté de vendre à l'amiable, vendu aux enchères.

Faisant confiance à mon avocate et ses dires, j'apprends aujourd'hui que "nul n'est obligé de demeurer en indivision" (art 815 du C. C) et que le Juge pouvait obligé mon ex à vendre (surtout que c'est à cause de lui qu'on s'est retrouvé dans cette situation n'est ce pas).

Aujourd'hui je souhaiterais si :

-je peux saisir l'assurance RC Pro de mon avocate pour défaut de conseil

-saisir l'ordre des avocats

- saisir le TGI pour annuler la vente et ordonné un partage judiciaire

- ou d'autres solutions

Aujourd'hui je me retrouve endettée et surtout que j'avais la possibilité de reprendre le crédit à mon nom.

La vente aux enchères à eu lieu en juillet et mon ex est toujours dans l'appartement (où il vit

avec notre fille qui est en garde partagée)

Je vous remercie, et vous supplie, de bien vouloir me dire si une solution existe ? Vers qui me tourner ?